

DISPOSITIF DE SOUTIEN FINANCIER

« Appel à projets précarité alimentaire »

Dossier de demande de subvention ANNÉE 2025

Nom de la structure :

Numéro de SIRET :

Intitulé de la manifestation :

Montant sollicité :

Dossier à retourner à l'adresse suivante :

Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais
Service AGRICULTURE ALIMENTATION ET FORET
40, rue Mainssieux - CS 80363
38516 VOIRON Cedex

Ou directement par mail à : virginie.philippe@paysvoironnais.com

AU PLUS TARD pour le 07 juillet 2025

Pour tout renseignement relatif à ce fonds d'aide,
vous pouvez contacter le Service Agriculture, Alimentation et Forêt du Pays Voironnais :
Tel : 04.76.27.94.42 / virginie.philippe@paysvoironnais.com

DISPOSITIF DE SOUTIEN FINANCIER

Par délibération (n°delib2020_100) du jeudi 09 juillet 2020 le Conseil Communautaire du Pays Voironnais a autorisé Le Président à attribuer des subventions dans le respect des sommes prévues au budget pour chaque politique publique, lorsque leur montant est inférieur à 23 000 €.

Bénéficiaires :

- Associations loi 1901

Conditions générales

- La part d'autofinancement du maître d'ouvrage sera d'au moins 20 % de la dépense éligible,
- Le montant de l'aide ne pourra excéder 1000 €
- Le budget devra être équilibré
- La demande de subvention est liée à une action identifiée et délimitée. Elle ne peut donc concerner le fonctionnement courant du bénéficiaire, ni être reversée à un tiers à l'issue du projet,
- La subvention ne peut concerner qu'un projet se déroulant dans l'année civile en cours, ainsi que les dépenses associées.
- L'aide est forfaitaire et versée à l'issue de la manifestation sur présentation des justificatifs sollicités.
- Le projet doit concerner l'une des 31 communes du Pays Voironnais avec une domiciliation sur le territoire pour la personne ou structure référente.

Critères d'attribution (un obligatoire) :

- Le projet vise à relier directement des producteurs locaux à des dispositifs d'aide alimentaire (banques alimentaires, associations caritatives, etc.).
- Il propose des solutions concrètes pour l'approvisionnement en produits locaux.
- Il favorise une approche durable et inclusive (par exemple, insertion sociale, formation, mobilisation de bénévoles, etc.).
- Il propose des actions de sensibilisation autour de l'alimentation durable auprès d'un public vulnérable (jeunes en décrochages, centre sociaux etc..) et notamment durant le Mois de la Transition Alimentaire

Partenariat communication :

Une communication adaptée doit être mise en œuvre pour assurer la promotion de la manifestation. Dans ce cadre, l'organisateur s'engage à citer le partenaire financeur qu'est le Pays Voironnais notamment par l'affichage du logo de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais sur les outils de communication.

Procédure :

Les projets 2025 devront parvenir au Service Agriculture, Alimentation et Forêt du Pays Voironnais au plus tard pour le 30 juin **2025**. L'instruction des dossiers sera assurée par le Service Agriculture, Alimentation et Forêt.

Les propositions d'attributions seront validées par l'élu référent à l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt et feront l'objet d'une présentation pour information à l'exécutif du pôle économie.

INFORMATIONS PRATIQUES

LE DOSSIER A REMPLIR SE COMPOSE DE 4 FICHES :

➤ **FICHE N° 1 : présentation de votre organisme**

Cette fiche est destinée à faciliter les relations avec les services du Pays Voironnais. Vous présenterez les éléments d'identification de votre organisme et le service concerné : remplissez clairement les rubriques pour faciliter l'instruction de votre dossier.

➤ **FICHE N° 2 : Description de l'action / manifestation et Modèle de budget prévisionnel du projet**

Cette fiche est une description de l'action projetée pour laquelle vous demandez une subvention et présente le budget prévisionnel du projet.

➤ **FICHE N°3: Attestation sur l'honneur**

Cette fiche permet au représentant légal de l'organisme ou à son mandataire de signer la demande de subvention et d'en préciser le montant.

Votre demande ne pourra être prise en compte que si cette fiche est complétée et signée.

Après le dépôt du dossier, uniquement pour les organismes de droit privé :

Pour recevoir la subvention, si elle vous est accordée, vous devez disposer d'un **numéro Siren** qui constituera un identifiant dans vos relations avec Le Pays Voironnais. Si vous n'en avez pas, il vous faut dès maintenant demander ce numéro à la direction régionale de l'INSEE. La démarche est gratuite.

Conformément à l'article 10 de la loi du 12 avril 2000, pour justifier de l'utilisation des fonds qui vous auront été accordés, vous devez transmettre au(x) service(s) qui vous les ont versés un compte-rendu financier.

PIÈCES A JOINDRE A VOTRE DOSSIER

Dans tous les cas, si le dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'organisme, vous devez joindre le pouvoir de ce dernier signataire.

Pour une première demande ou un renouvellement, quel que soit le montant demandé :

Renouvellement de demande	1 ^{ère} demande	PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER Tout dossier incomplet sera retourné	Partie réservée au Pays Voironnais
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none">• Un exemplaire des statuts en vigueur portant visa de la préfecture et s'il existe, du règlement intérieur	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none">• Un budget prévisionnel de la manifestation	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none">• Un relevé d'identité bancaire ou postal sur lequel devra impérativement figurer la dénomination juridique exacte de l'organisme correspondant à sa déclaration officielle	<input type="checkbox"/>

FICHE N°1

Présentation de votre organisme

➤ IDENTIFICATION DE VOTRE ORGANISME

Nom de votre organisme :

Adresse de son siège social :

Code postal : Commune :

Téléphone : Télécopie :

Mél :

Adresse de correspondance, si différente :

Code postal : Commune :

➤ IDENTIFICATION DU RESPONSABLE DE L'ORGANISME ET DE LA PERSONNE CHARGÉE DU DOSSIER

Le représentant légal (le président pour les associations, ou une autre personne désignée par les statuts)

Nom : Prénom :

Qualité :

Mél..... Tél :

La personne chargée du dossier au sein de l'organisme

Nom : Prénom :

Mél : Tél :

➤ AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES RELATIVES A VOTRE ORGANISME QUE VOUS SOUHAITEZ INDIQUER :

.....
.....
.....

FICHE N°2

Description de la manifestation

➤ PRÉSENTATION DE LA MANIFESTATION

Thématique / champs d'actions :

.....

.....

.....

.....

Objectifs :

.....

.....

.....

.....

Contenus :

.....

.....

.....

.....

.....

Partenariat(s) mis en œuvre

.....

.....

Public(s) ciblé(s) :

.....
.....
.....

Nombre approximatif de participants à la manifestation :

Commune(s) et Lieu(x) sur lequel(s) se déroule la manifestation :

.....
.....
.....
.....

- **Date de mise en œuvre prévue :**
- **Durée de la manifestation :**

Budget prévisionnel de la manifestation

CHARGES	Montant en Euros	PRODUITS	Montant en Euros
Charges spécifiques à l'action		1- Ressources propres	
Achats		Participation des usagers	
Prestations de services		Part budget général affecté à l'action	
Matières et fournitures			
Services extérieurs		2 - Subventions demandées	
Locations		État	
Entretien	
Assurances		Région	
		
Autres services extérieurs		Département	
Honoraires	
Publicité		Communes	
Déplacements, missions	
		CAPV	
		
Frais généraux			
		3 - Autres recettes attendues	
Coût total du projet		(à préciser) :	
		
Autres dépenses (à préciser)		
.....		
.....		
.....		
TOTAL		TOTAL	

AU REGARD DU COÛT TOTAL DE PROJET, L'ORGANISME SOLLICITE UNE SUBVENTION GLOBALE DU PAYS VOIRONNAIS DE : _____ €

FICHE N°3

Attestation sur l'honneur

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'organisme, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom et prénom)

Représentant(e) légal(e) de l'organisme

- Déclare que la structure est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;
- Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ;
- Demande une subvention au Pays Voironnais au titre du dispositif de soutien financier de « l'appel à projets précarité alimentaire » de :€

S'engage si la subvention est attribuée à :

- ⇒ Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de son objectif ;
- ⇒ Utiliser la subvention versée par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais au(x) seul(s) objectif (s) défini(s) dans le présent dossier ;
- ⇒ Transmettre le compte rendu financier de la manifestation ou de l'action
- ⇒ Mettre en place un partenariat en termes de communication avec le Pays Voironnais.
- ⇒ Insérer le logo du Pays Voironnais sur tous les supports de communication utilisés par le bénéficiaire de la subvention (dépliants, tracts, affiches, invitations, kakemonos, encarts publicitaires, site Internet...) et citer le Pays Voironnais comme partenaire lors des opérations de communication sur la manifestation font notamment parti des obligations du bénéficiaires ;
- ⇒ Confirme avoir pris connaissance du fait que tout manquement aux présentes obligations ou toute annulation de la manifestation ou de l'action entraîne la résiliation de plein droit de la subvention, sauf demande expresse et argumentée du bénéficiaire ; cette demande fera l'objet d'une étude de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais qui se réserve le droit de lui donner une réponse favorable ou défavorable.

Fait, le à

Nom et qualité du signataire

Signature

△ Attention !

Toute fausse déclaration est passible de la peine d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 41-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.